



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Val-de-Ruz et Val-de-Travers : deux Communes engagées pour l'avenir de notre canton

**Dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les autorités, le Conseil communal de Val-de-Ruz a reçu récemment son homologue de Val-de-Travers. A l'occasion de cette deuxième rencontre, les deux Exécutifs ont pu échanger sur leurs visions d'avenir sur la péréquation financière ou le tourisme et des préoccupations partagées sur des sujets comme le programme d'assainissement de l'Etat.**

Val-de-Ruz et Val-de-Travers sont très satisfaites de la collaboration instaurée à l'occasion de l'organisation de la manifestation « Par Monts et Par Vaux », qui s'est déroulée simultanément dans les deux Communes en septembre dernier dans le cadre du Bicentenaire. Cet exercice a permis de mettre en évidence les différences et les complémentarités entre les deux vallées, ainsi que leur dynamisme, atouts sur lesquels elles veulent continuer à travailler ensemble.

Les deux Communes ont de nombreux points communs et partagent les mêmes préoccupations. Elles entendent ainsi se concerter étroitement dans les réflexions menées, dès le début de l'année prochaine, avec le conseiller d'Etat en charge des finances dans le cadre du programme d'assainissement de l'Etat qui pourrait toucher les Communes à hauteur de CHF 30 à 40 millions à partir de 2016. Les deux Conseils communaux s'opposent à ces reports de charge. Si ceux-ci devaient néanmoins devenir réalité, ils devraient s'accompagner de réels transferts de compétences, ainsi que de la révision des normes et règlements fixés par le canton. Val-de-Travers et Val-de-Ruz ont également une approche similaire de la péréquation des charges qui devrait être réformée pour devenir un instrument au service d'une vision du développement des communes et du canton. Toutes deux sont très satisfaites des collaborations instaurées par l'Association des communes neuchâteloises dans le enceintes que constituent les Conférences des directeurs-trices communaux-ales (CDC). Elles saluent les efforts menés par la CDC-Social et l'Etat pour contenir les charges d'aide sociale. Animées par une même volonté de rigueur dans ce domaine, elles appellent de leurs vœux l'élaboration de règles communes destinées à harmoniser les pratiques des guichets sociaux à l'échelle du canton.

Les deux exécutifs ont également jeté les bases pour des échanges d'expériences, par exemple sur l'horaire semi-continu au Cycle 3 de la scolarité obligatoire mis en place à Val-de-Ruz depuis une année. Il en va de même dans le domaine du tourisme, Val-de-Travers disposant d'un tissu mieux structuré que celui de Val-de-Ruz. Cette dernière souhaite que des réflexions soient initiées pour relier à terme, à travers des offres touristiques, trois sites emblématiques de notre canton : la crête de Chasseral, la Vue-des-Alpes et le Creux du Van. Déclinant déjà son développement touristique sur plusieurs axes suprarégionaux, Val-de-Travers voit dans cette nouvelle liaison un potentiel intéressant.

#### **Pour contacts :**

- **Armand Blaser, président du Conseil communal de Val-de-Ruz, 032 886 56 11 ;**
- **Chantal Brunner, présidente du Conseil communal de Val-de-Travers, 032 886 43 96.**

Val-de-Ruz et Val-de-Travers, le 3 décembre 2014